



LISTE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 24 avril 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 puis 16 et 15

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE – Mme Patricia SIMON – M. Bernard CAPDEPUY - M. Philippe CRETOIS, adjoints – M. Jean-François LAVILLE – M. Xavier GRANGER - Mme Florence GIROULLE - M. Jean-Philippe NOËL – Mme Corinne DEJOURS – M. Guillaume GOURSAUD - M. Frédéric POURE - M. Joël ANTOINE – M. Jérémy DEISS - Mme Aude MOULIN DELALANDE- Mme Marilyn DEBERT CONSEILLERS.

Pouvoirs de : Mme Corinne CASTAING à Mme Patricia SIMON
Mme Marlène KIERSNOWSKI à M. Lionel FAYE
Mme Marineige LAURENT à Mme Corinne DEJOURS (délibération N°26/2026 à n°42/2026)
Mme Sara SMAÏLI à Mme Florence GIROULLE (délibération N°29/2026 à n°42/2026)

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné Mme Florence GIROULLE, secrétaire de séance.

* * *

Délibérations prises :

Numéro	Objet	VOTE
N°16/2026	Désignation d'un délégué au SDEEG : <i>Jean-Philippe NOEL</i>	Approuvé
N°17/2026	Désignation de deux représentants à la Commission Locale de l'Energie (CLE) Vallée de la Garonne <i>Philippe CRÉTOIS - Marlène KIERSNOWSKI</i>	Approuvé
N°18/2026	Désignation d'un représentant à la Mission Locale des Hauts de Garonne : <i>Corinne CASTAING</i>	Approuvé
N°19/2026	Désignation d'un représentant à Gironde Ressources : <i>Titulaire : Lionel FAYE – Suppléant : Jean-Philippe NOEL</i>	Approuvé
N°20/2026	Désignation d'un représentant au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde : <i>Xavier GRANGER</i>	Approuvé
N°21/2026	Désignation de deux représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers : <i>Corinne CASTAING – Jean-François LAVILLE</i>	Approuvé
N°22/2026	Evolution des commissions communales : suppression commission Action Sociale et Création commission Diversité, Inclusion (membres : Mme Sara SMAÏLI - Mme Patricia SIMON - M. Guillaume GOURSAUD – M. Jérémy DEISS - M. Xavier GRANGER - Mme Marilyn DEBERT - Mme Aude MOULIN DELALANDE	Approuvé

N°23/2026	Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs – Voir document annexe	Approuvé
N°24/2026	Désignation du référent déontologue des élus locaux : <i>Nicolas DESFORGES</i>	Approuvé
N°25/2026	Nomination du référent communal de la charte intercommunale « Vivre Ensemble » : <i>Aude MOULIN DELALANDE</i>	Approuvé
N°26/2026	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026 <ul style="list-style-type: none"> ▪ Foncier bâti : 36.60 % ▪ Foncier non bâti : 50.46 % ▪ Taxe habitation des résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 10,57 % 	Approuvé
N°27/2026	Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à 20/35 ^e	Approuvé
N°28/2026	Création d'un poste de rédacteur à temps complet	Approuvé
N°29/2026	Subvention à l'association Tennis des Portes de l'Entre Deux Mers : 1 500€	Approuvé
N°30/2026	Subvention à l'association Musi Quinsac : 2 500€	Approuvé
N°31/2026	Subvention à l'association Jazz360 : 750€	Approuvé
N°32/2026	Subvention à l'association La Bonne Heure : 4 000€	Approuvé
N°33/2026	Subvention à l'association des Anciens combattants de Quinsac : 600€	Approuvé
N34/2026	Subvention à l'Amicale Rosa Bonheur : 700€	Approuvé
N°35/2026	Subvention à l'association L'Esprit de Garonne : 380€	Approuvé
N°36/2026	Subvention au Syndicat de Chasse de Quinsac : 800€	Approuvé
N°37/2026	Subvention à l'Amicale de Jumelages : 1 500€	Approuvé
N°38/2026	Subvention à l'association Quinsac Activités Permacoles : 3000€	Approuvé
N°39/2026	Subvention à l'association des Parents d'élèves : 1 500€	Approuvé
N°40/2026	Subvention à l'association Les Choraleurs : 500€	Approuvé
N°41/2026	Subvention à la Société Archéologique et Historique du Créonnais : 100€	Approuvé
N°42/2026	Subvention à l'association Compagnie Théâtre épicié : 800€	Approuvé